

Devis accepté mais non respecté par l'entreprise

Par doreff, le 10/08/2012 à 15:52

je voudrais juste savoir ce que je peux faire dans la situation suivante: suite à un devis d'une entreprise de vitrerie et de miroiterie de la place, (*Nom retiré*), j'ai signé un devis et versé, comme demandé, un acompte du tiers des travaux,soit 239,86 €, le 19 avril. (délai indiqué: 3/4 semaines)

Nous sommes le 10 août, et malgré mes nombreux appels téléphoniques, et de nombreuses promesses... je n'ai aucune réponse, aucun rendez-vous. (pour une porte de douche)

Par mail, j'ai proposé qu'on me renvoie l'acompte versé si l'entreprise n'était pas en mesure d'effectuer les travaux, mais... aucune suite ni réponse.

Que puis-je faire? quels sont mes droits? (s'il en est!) Merci de bien voulior me donner une réponse. f.doreff